

DIRECTIVES DE SÉLECTION

DIVING ELITE 2026



NOVEMBRE 2025

CONTENU

1.	CONDITIONS GÉNÉRALES	2
2.	DATES DE SÉLECTION ET RESPONSABILITÉS	2
3.	CRITÈRES DE SÉLECTION À REMPLIR	2
4.	CHAMPIONNATS DU MONDE	3
	a) Conditions de qualification pour World Aquatics Championship	3
	b) Objectifs	3
	c) Compétitions de sélection	4
5.	CHAMPIONNATS D'EUROPE	4
	a) Nombre de participants, conditions de qualification pour European Aquatics Championship	4
	b) Objectifs	4
	c) Compétitions de sélection	5
6.	COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION	6

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour les personnes prévues pour une sélection, il est supposé qu'elles prennent connaissance de la [Charte d'éthique](#) du sport ainsi que des directives de Swiss Aquatics Diving (SAD) ([Concepts et Critères de sélection](#)), en particulier le dopage et l'équipement et qu'elles les respectent. De plus, leur participation aux Championnats Suisses ainsi qu'aux éventuelles compétitions de sélection est attendue.

Toute limitation de santé entraînent une réduction de la performance doit obligatoirement être signalée à la commission de sélection.

2. DATES DE SÉLECTION ET RESPONSABILITÉS

Date de sélection : *TBD*, en général 1 mois avant la date de la compétition.

La commission de sélection est compétente pour la sélection sur proposition de la personne responsable du sport de performance. La décision de sélection est communiquée aux personnes sélectionnées et publiée sur le site internet de la fédération. Des recours écrits motivés peuvent être adressés dans les 5 jours suivant l'annonce de la décision de la commission de sélection à un comité du CC composé du·de la président·e, de la personne responsable des finances de la fédération et du·de la directeur·trice sportif·ve Diving. Cette commission prend la décision finale. Le personnel d'encadrement est désigné par la fédération.

La commission de sélection est composée de :

- Dr. Severin Lienhard (chef de la commission de sélection) ;
- Catherine Maliev-Aviolat (membre de la commission de sélection) ;
- Christian Finger (chef du sport de performance et de la relève).

3. CRITÈRES DE SÉLECTION À REMPLIR

Pour être sélectionné, il faut obtenir les notes requises lors des épreuves de sélection correspondantes.

Si un ou une athlète est qualifié pour une grande compétition et souhaite participer à une discipline supplémentaire, il·elle peut le faire si 90% de la limite dans la discipline supplémentaire est atteint et si les places ne sont pas déjà attribuées à des athlètes régulièrement qualifiés.

4. CHAMPIONNATS DU MONDE

a) Conditions de qualification pour World Aquatics Championship

Deux participant·e·s sans conditions de qualification sont admis pour le plongeon de 1 m, 3 m et 10 m chez les dames et les hommes. Une (1) équipe sans conditions de qualification est admise pour le plongeon synchronisé de 3 m et 10 m chez les dames, les hommes et les équipes mixtes, ainsi que pour le Team Event.

b) Objectifs

- Classement parmi les dix-huit (18) meilleurs athlètes (demi-finale) dans les disciplines individuelles : 3 m et 10 m ;
- Classement parmi les douze (12) meilleurs athlètes (finale) dans la discipline individuelle : 1 m ;
- Classement parmi les douze (12) meilleures équipes (final) dans les disciplines synchronisées et dans l'épreuve Team Event : 3 m et 10 m ;
- Confirmation du nombre de points ayant conduit à la sélection.

Pour être sélectionné, il faut obtenir les notes suivantes lors des épreuves de sélection :

Tableau des points et des coefficients de difficulté	Dames		Hommes	
	Points	CD*	Points	CD*
1 m Tremplin	241	12.3	356	17.7
3 m Tremplin	275	14.9	381	19.4
10 m Plate-forme	282	14.7	381	19.3
3 m Synchro **	255	13.0	350	17.0
10 m Synchro **	255	13.0	350	16,7
Mixte Synchro 3 m **	260		13.0	
Mixte Synchro 10 m **	260		13.0	
Team Event	Sélection des participants pour le Championnats du monde			

*CD = Coefficients de difficulté / ** = Fixes

Pour les programmes de plongeon, il faut viser le CD indiqué et les plongeons avec entrées dans l'eau sur les pieds ne sont pas autorisés.

Si plus de deux (2) athlètes ou une (1) équipe atteignent les points de sélection, les critères suivants entrent en vigueur :

- ont le meilleur classement en comparaison directe ;
- ont atteint le meilleur résultat en points.

En cas de doute, la commission de sélection décide de la sélection.

c) Compétitions de sélection

Sont considérées comme manifestations de sélection :

- Championnats d'Europe – *si ceux-ci ont lieu avant la date de sélection* ;
- International Divers Day Rostock (GER) – *si ceux-ci ont lieu avant la date de sélection* ;
- Madrid International Diving Meet (ESP) – *si ceux-ci ont lieu avant la date de sélection* ;
- Bolzano Diving Meet (ITA) – *si ceux-ci ont lieu avant la date de sélection* ;
- Coupes du Monde 1 et 2 pour les personnes autorisées.

5. CHAMPIONNATS D'EUROPE

a) Nombre de participants, conditions de qualification pour European Aquatics Championship

Deux participant·e·s sans conditions de qualification sont admis pour le plongeon de 1 m, 3 m et 10 m chez les dames et les hommes. Une (1) équipe sans conditions de qualification est admise pour le plongeon synchronisé de 3 m et 10 m chez les dames, les hommes et les équipes mixtes, ainsi que pour le Team Event.

b) Objectifs

- Classement parmi les douze (12) meilleurs athlètes (finale) dans les disciplines individuelles : 1 m, 3 m et 10 m ;
- Classement parmi les six (6) meilleurs équipes (finale directe) dans les disciplines synchronisées et dans l'épreuve Team Event : 3 m (dames, hommes, mixte) et 10 m (dames, hommes, mixte) ;
- Confirmation du nombre de points ayant conduit à la sélection.

Pour être sélectionné, il faut obtenir les notes suivantes lors des épreuves de sélection :

Tableau des points et des coefficients de difficulté		Dames		Hommes	
		Points	CD *	Points	CD *
1 m Tremplin		229	12.2	331	17.3
3 m Tremplin		253	14.6	370	19.0
10 m Plate-forme		247	14.4	351	18.7
3 m Synchro **		245	13.0	345	16.5
10 m Synchro **		255	13.0	340	16.3
Mixte Synchro 3 m **		250		13.0	
Mixte Synchro 10 m **		250		13.0	
Team Event		Sélection des participants pour le Championnats d'Europe			

*CD = Coefficients de difficulté / ** = Fixes

Pour les programmes de plongeon, il faut viser le CD indiqué et les plongeons avec entrées dans l'eau sur les pieds ne sont pas autorisés.

Si plus de deux (2) athlètes ou une (1) équipe atteignent les points de sélection, les critères suivantes entre en vigueur et seront sélectionnés les athlètes et les équipes qui, lors des compétitions de sélection :

- ont le meilleur classement en comparaison directe ;
- ont atteint le meilleur résultat en points.

En cas de doute, la commission de sélection décide de la sélection.

c) Compétitions de sélection

Sont considérées comme manifestations de sélection :

- International Divers Day Rostock (GER) ;
- Madrid International Diving Meet (ESP) ;
- Bergen Open Diving Competition (NOR) ;
- Visegrad Group International Diving Competition Budapest ;
- Championnats internationaux des principales fédérations européennes de plongeon (GER, GBR, ITA) après autorisation de la commission de sélection SAD ;
- Coupes du Monde 1 et 2 pour les personnes autorisées, *si elles ont lieu avant la date de sélection*.

6. COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION

SAD organise les compétitions suivantes à l'étranger pour l'élite :

- Championnats du Monde ;
- Championnats d'Europe ;
- University Games ;
- Coupe du Monde.

Les autres compétitions à l'étranger sont organisées par les clubs, mais doivent être préalablement approuvées par SAD au moyen du formulaire [Demande d'autorisation pour la participation à des camps d'Entraînement et à des compétitions à l'étranger](#).